

NOTE D'INFORMATION

A COMPTER DU 1 ER JUIN 2018

LES FRAIS DE DEPLACEMENTS PRIS EN CHARGE PAR LA DRAAF POUR DES
MISSIONS DE L'ETAT
(convocations, commissions, examens, formations...)
INTEGRENT UNE NOUVELLE PROCEDURE
DANS NOTRE ETABLISSEMENT
CHORUS DT

Agent responsable : Mme Poletti Christia Eve
(en cas d'absence s'adresser à Mme Ruggeri Henriette).

Horaires d'accueil : 9h00 – 12h00 Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

1. Compléter le formulaire nécessaire à la préparation de l'ordre de mission.

Important : ce document est à remettre au minimum huit jours avant le départ pour
bénéficiaire de l'édition des billets de transport.

2. Au retour du déplacement : fournir l'ensemble des pièces justificatives afin de
procéder au remboursement des frais.

Important : tout dossier incomplet ne pourra être traité.

L'utilisation d'un véhicule personnel reste soumise à autorisation. (formulaire joint)

Les formulaires et la liste des pièces justificatives sont consultables sur le site de
l'établissement.

A Borgo, le 15 mai 2018
Le Directeur,
N. BOURGEOIS



A TOUS LES PERSONNELS